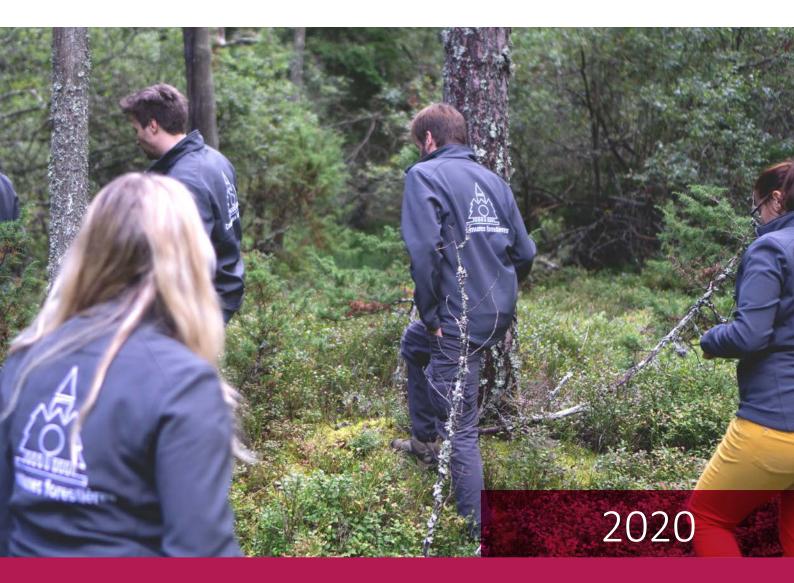


Union Régionale des Associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes La Ruche - 256 rue de la République 73 000 CHAMBERY Tél. 04 79 60 49 05 auvergnerhonealpes@communesforestieres.org



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION

Opérations de l'exercice Clos le 31/12/2020 Date de publication 26/11/2021 Association loi 1901 SIRET: 428 991 178 00032



2020, QUELLE ANNÉE!

Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers membres,

2020 : Année impactée par le COVID mais année très active malgré tout pour les Communes forestières AURA qui ont su s'adapter pour continuer à répondre aux attentes des élus. C'est au final une année record du nombre d'élus formés grâce aux webinaires et au programme d'action 2020 dont vous trouverez un aperçu dans ce rapport a pu être conduit complètement.

2020 : Année des renouvellements des conseils municipaux marquant un challenge pour intéresser et mobiliser les nouveaux élus sur les enjeux forêt bois. L'édition à cette occasion de notre plaquette « Elu(e) engagez-vous pour la forêt et le bois » rappelle les nombreux rôles et responsabilités auxquelles nous sommes confrontés concernant ce patrimoine naturel à la fois source d'économie, d'emplois, de biodiversité, de protection, de récréation etc... toujours dans un souci de l'intérêt général. Les Communes forestières vous accompagnent dans vos responsabilités et mettent en œuvre les actions nécessaires pour valoriser et positionner la forêt et le bois au cœur du développement local.

2020 : Année des 30 ans de l'Union régionale et de ma prise de fonction de Président de cette association. Nous avons mis en place un réseau d'élus de chaque Conseil d'Administration départemental en charge des sujets stratégiques : commercialisation, bois construction, foncier, urbanisme, équilibre sylvo-cynégétique, biodiversité et services environnementaux, bois énergie et transition énergétique. Les élus de ces groupes accompagnés par les chargés de missions référents partagent les enjeux, les actions en cours et travaillent la stratégie de la mandature en Auvergne-Rhône-Alpes sur ces sujets importants. Les travaux de ces groupes sont présentés lors de notre Assemblée Générale régionale afin de réaffirmer et adapter nos lignes politiques sur ces sujets. Nos projets opérationnels en découleront.

Organisé avec des délégations thématiques d'élus impliqués, notre réseau des Communes forestières en région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit la représentation :

- des élus propriétaires,
- des élus aménageurs,
- des élus médiateurs,
- des élus garants de l'intérêt général.

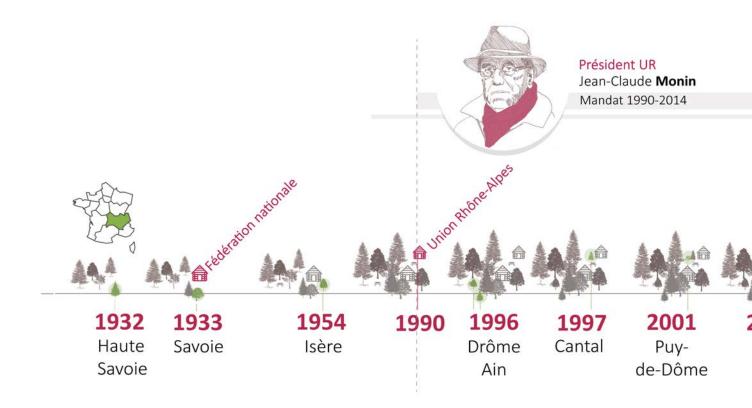
Alain Meunier

Président



SOMMAIRE

ÉDITO			
NOTRE RÉSEAU			
NOTRE FONCTIONNEMENT			
REVUE	DE PROJETS		
1	TERRITOIRES EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (année 1/3)		
2	METIS (année 3/3)		
3	ANIMATION DU RÉSEAU ALPIN DE LA FORÊT DE MONTAGNE (année 3/3)		
4	MASSIFIER L'OFFRE & LA DEMANDE DE PRODUITS BTMC™		
5-6	SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ECOLOGIQUE TRAME VERTE FORESTIÈRE ET AMI PARTENAIRE (année ½) ET SRCE (année 3/3)		
7-8	CONVENTIONS D'OBJECTIFS MASSIF CENTRAL N°1 (2019-2020) ET N°2 (2020-2021)		
9	ASSURER L'INTÉGRATION DE LA FORÊT ET DU BOIS AUX STRATÉGIES DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL POUR DYNAMISER LA FILIÈRE (année 2020)		
10	RENFORT (année 2/3)		
11-15	STRATÉGIES FONCIÈRES DES COLLECTIVITÉS FEADER 16.72		
16	REDIAFOR MULTIFUNCTIONAL FOREST IN THE ALPS REINFORCING DIALOGUE		
17-18	SENSIBILISATION ET INFORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS D'AUVERGNE- RHÔNE-ALPES AUX ENJEUX DE LA FORÊT ET DU BOIS		
19	DANS 1000 COMMUNES, LA FORÊT FAIT ÉCOLE		
PANOR	RAMA DES ACTIONS 2021 ET COMMUNICATION	47	



2020 | Élections, mobilisation et célébration

Gouvernance

L'Union Régionale des Associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes a tenu le 30/11/2020 son Assemblée Générale et son Conseil d'Administration pour élire ses nouveaux représentants suite aux élections municipales du printemps et après la tenue des assemblées générales du réseau des Cofor qui se sont succédées dans les 10 départements d'AURA ou des associations de Communes forestières sont constituées.

- Plus de 430 élus ont participé à nos assemblées générales départementales en 2020.
- 112 administrateurs qui maillent le territoire régional ont pris ou renouvelé leurs fonctions dans les Conseils d'administrations des Communes forestières départementales.
- 10 Présidents départementaux ont été élus pour la nouvelle mandature de 6 ans.
- 20 élus siègent à l'Union Régionale et 10 sont membres du Conseil d'Administration.

Le nouveau bureau élu en 2020

Président : Alain **Meunier** (Trésorier des Cofor Isère), Maire de Porte-des-Bonnevaux, Vice-Président délégué à la forêt à Bièvre Isère Communauté, Président de la charte forestière de Territoire Bonnevaux Chambaran;

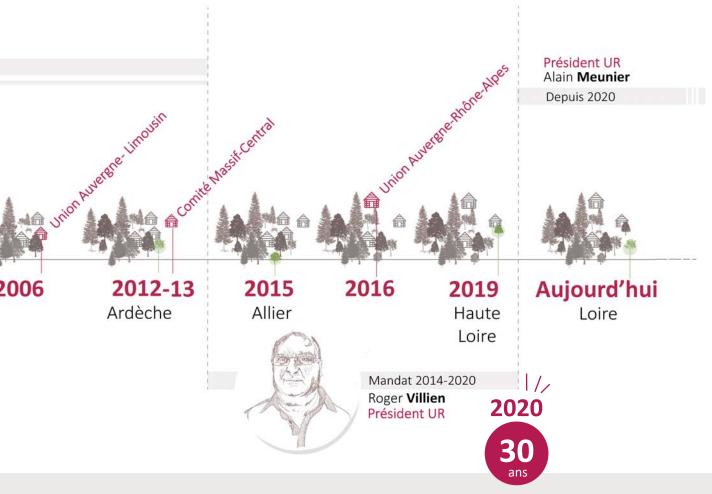
1^{er} Vice-Président : Dominique **Jarlier** (Président des Cofor Puy-de-Dôme et Président de la Fédération nationale des Cofor), Maire de Rochefort Montagne ;

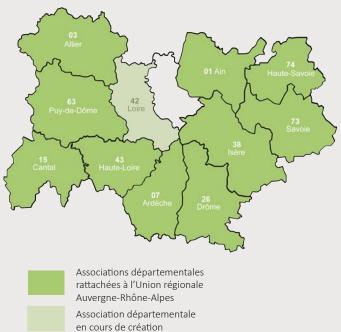
2nd Vice-Président: Louis **Chambon** (Vice-Président des Cofor Cantal), Maire de Le Falgoux, Conseiller communautaire du Pays de Salers, Vice-président du syndicat mixte du Puy-Mary, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal;

3ème Vice-Président : André **Vairetto** (Vice-président des Cofor Savoie), Maire de Notre-Dame-des-Millières, Conseiller Départementale de Savoie, Conseiller Communautaire de l'Agglomération Arlysère ;

Secrétaire: Patrick **Chaize** (Président des Cofor Ain), Sénateur de l'Ain ;

Trésorier: Alain **Féougier** (Président des Cofor Ardèche et Massif Central), Conseiller municipale à Saint-Michel de Boulogne, Vice-président forêt du PNR des Mons d'Ardèche.





Associations départementales

Ain

Patrick Chaize, Sénateur de l'Ain

Allier

Jacques **Terracol**, Maire de Arfeuilles

Ardèche

Alain **Feougier**, *Conseiller municipal* de Saint-Michel-de-Boulogne

Cantal

Jean-Marc **Boudou**, *Maire de Vedrines-Saint-Loup et Vice-président Saint-Flour Communauté*

Drôme

Jean-Paul **Eymard**, *Maire de Marignac-en-Diois*

Haute-Loire

Michel **Clémensat**, Maire de Chassignolles

Haute-Savoie

Loïc **Hervé**, Sénateur de la Haute-Savoie et Conseiller municipal de Marnaz

Isère

Guy **Charron**, Adjoint au maire de Lans-en-Vercors

Puy-de-Dôme

Dominique **Jarlier**, Maire de Rochefort-Montagne

Savoie

Georges Communal, Maire d'Arvillard

L'ÉQUIPE ACTUELLE - 2021



Jessica **Masson** *Directrice*



Stéphanie Coonghe Responsable administratif et ressources humaines



Audrey Ciantar

Coordinatrice

des financements



Marianne **Delaporte**Chargée de projets
communication
et pédagogie



Florian Maliszewski Référent régional formation Chargé de mission de la Drôme



Wilfried **Tissot**Référent régional
bois énergie
transition énergétique



Héloïse **Allec** Référente régional bois construction



Bastien Brunet Référent régional biodiversité Chargé de mission de l'Ain



Guillaume **David** Référent régional foncier Chargé de mission du Puy-de-Dôme



Jérémie **Trubert**Référent régional
équilibre sylvo-cynégétique
Chargé de mission
du Cantal et de Haute-Loire



Honorine **Jouffe**Chargée de missions
forêt filière bois



Antoine Patte Chargé de mission Réseau Alpin de la Forêt de Montagne



Mélanie **Decherf** Chargée de mission de l'Allier, de la Loire du Puy-de-Dôme



Amaury **Bain** Chargé de mission de la Haute-Savoie



Lucile **Buisson** Chargée de mission de la Savoie



Valentin **Berlioux** Chargé de mission de l'Isère



Mathieu **Soares** Chargé de mission de l'Ardèche



Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes 256 rue de la République

73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Jessica Masson - Directrice

06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org Stéphanie Coonghe - Responsable administratif et RH 07 82 19 05 83 | stephanie.coonghe@communesforestieres.org

Audrey Ciantar - Coordinatrice des financements 07 64 40 02 99 | audrey.ciantar@communesforestieres.org

Marianne Delaporte - Chargée de communication 06 59 24 69 73 | marianne.delaporte@communesforestieres.org

Wilfried **Tissot** - Référent régional bois énergie Transition énergétique 07 77 38 47 94 | wilfried.tissot@communesforestieres.org

Héloïse Allec - Référente régionale bois construction 06 62 36 99 25 | heloise.allec@communesforestieres.org

Antoine Patte - Chargé de mission Forêt de Montagne 07 77 22 05 24 | antoine.patte@communesforestieres.org Honorine Jouffe - Chargée de missions forêt filière bois

06 43 31 99 55 | honorine.jouffe@communesforestieres.org



Ain

VisioBois 271 route de l'Alagnier 01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY Bastien Brunet - Référent régional biodiversité et chargé de mission de l'Ain 06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org

Amaury Bain - Chargé de mission de la Haute-Savoie

06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org

06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org

06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Haute-Savoie

715 route de Saint Félix ZAE Rumilly Sud **74 150 RUMILLY**

Savoie

256, rue de la République 73000 CHAMBÉRY



Isère

1 Place Pasteur 38000 GRENOBLE



Valentin Berlioux - Chargé de mission de l'Isère 07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org

Mathieu Soares - Chargé de mission de l'Ardèche

Lucile Buisson - Chargée de mission de la Savoie



Ardèche

10 place Olivier de Serres 07200 AUBENAS



Drôme

2 avenue Maurice Faure 26150 DIE

Florian Maliszewski - Responsable régional formation et chargé de mission Drôme 06 46 41 45 18 | florian.maliszewski@communesforestieres.org



Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Loire | Allier | Cantal

Maison de la forêt et du bois 10 allée des eaux et forêts **63370 LEMPDES**

Guillaume David - Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme

06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org

Mélanie Decherf - Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme

06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org Jérémie Trubert - Référent équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission du Cantal et de Haute-Loire 06 65 20 07 25 | jeremie.trubert@communesforestieres.org



LES ACTIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2020

19 PROJETS 33 CONVENTIONS DIFFÉRENTES

En 2020 l'Union Régionale est maître d'ouvrage de 19 projets différents faisant appel à 33 conventions différentes pour 698 357 € de subventions d'exploitation.

Types de projets en 2019

- 1 Territoires en transition énergétique (année 1/3)
- 2 METIS (année 3/3)
- 3 Animation du Réseau alpin de la forêt de montagne (année 3/3)
- 4 Mobilisation / massification de l'utilisation de BTMC
- 5 Schéma Régionale de Cohérence écologique Srce AMI partenaire (année ½)
- 6 Schéma Régionale de Cohérence écologique srce1_(année 3/3)
- 7 Convention_objectif_N°1_massif_central (2019/2020)
- 8 Convention_objectif_N°2_massif_central (2020/2021)
- 9 TFI3 innovation organisationnelle dans les territoires (année 2/2)
- 10 RENFORT (année 2/3)
- 11 Foncier des collectivités FEADER 16.72 St Flour
- 12 Foncier des collectivités FEADER 16.72 drôme
- 13 Foncier des collectivités FEADER 16.72 Livradois-Forez
- 14 Foncier des collectivités FEADER 16.72 Combrailles
- 15 Foncier des collectivités FEADER 16.72 Grand Sancy
- 16 Rediafor
- 17 Formation en Auvergne FEDAER 1,1 (année 5/5)
- 18 Formation des nouveaux élus
- 19 Dans 1000 communes la forêt fait école

Dossiers régionaux Dossiers Massif Central Dossiers application départements Mise à disposition des départements Dossiers Massif des Alpes

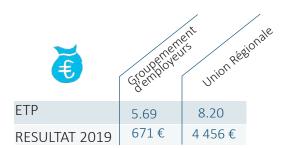
COMMENT SONT FINANCÉES LES ACTIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES EN 2020 ?

En parallèle de ces projets sous maîtrise d'ouvrage Régionale, des conventions avec 2 associations départementales pour 75 353 € ont permis de mettre à disposition 2 Emplois Temps Plein (ETP) pour le développement des actions départementales 73 et 74.

2020 est la première année pleine de fonctionnement du groupement d'employeurs Appuis Communes forestières. Le réseau des Communes forestières en AURA s'appuie sur un groupement d'employeurs pour la mise à disposition d'une partie des salariés auprès des associations départementales et de l'Union Régionale.

2020 est la cinquième année ou est appliqué un **barème d'adhésion des associations** à l'Union Régionale, en lien avec la réforme opérée au niveau national sur les cotisations. Ce sont **26 620 €** qui viennent conforter directement l**'autofinancement** nécessaire à l'Union régionale pour l**'ingénierie de projets** et l'**appui aux associations départementales** (gestion salariale et administrative entre autres).

2020 | En chiffres





855 COMMUNES ADHÉRENTS

33 EPCI, SYNDICATS, AUTRES

Groupement d'employeurs 248 911 € de charges

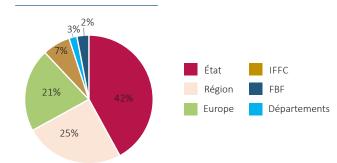


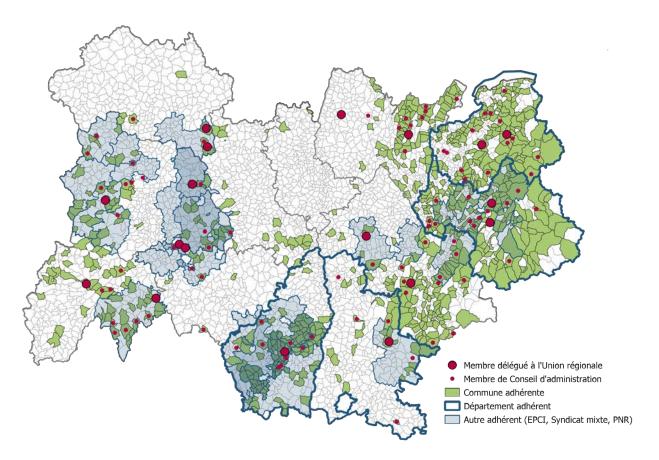
Union Régionale 798 040 € de charges



dont autres achats et charges externes

Répartition des financements





En plus des projets, en 2020, l'Union régionale était mobilisée au national, en Région et sur les Massifs dans les instances et projets suivants :

- Commissions régionales de la forêt communale et comités des ventes ;
- Travaux sur la stratégie commerciale forêt publique ;
- Réunions de l'interprofession (AG et groupes approvisionnement);
- Commission régionale bois énergie (membre);
- Commission régionale forêt Bois (CRFB);
- Pilotage de fiches actions du PRFB;
- Comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique ;
- Comité Régional Biodiversité;
- Implication auprès des Cofor Massif Central (CA, AG et travaux opérationnels);
- Animateur du groupe forêt du Comité de Massif des Alpes ;
- Implication dans les associations de certification de massif (Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif Central);
- Commission urbanisme, produits de montagnes et commission internationale du Comité de Massif des Alpes et Massif central (membre);
- Membre du sous-groupe 2 de la SUERA (groupe bois) et participation aux réunions de la task force de la SUERA;
- Membre des bureaux, CA et comités de coordination de la Fédération nationale.

Nos adhésions 2020 : FIBOIS, PEFC, OGFH, BOIS DES ALPES, ABTMC, MONTANEA





PROJET 1

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les collectivités locales actrices de la valorisation du bois local en tant qu'énergie renouvelable et matériaux de construction.

Référents: Héloïse Allec et Wilfried Tissot

Le projet porté par les Communes forestières vise à offrir à ses collectivités adhérentes tous les outils et arguments nécessaires pour utiliser le bois en circuit de proximité aussi bien en tant que source d'énergie qu'en tant que matériel de construction. Le développement de la filière bois dans le cadre de la transition écologique nécessite de penser la forêt de demain et de limiter au maximum les impacts des prélèvements sur la biodiversité, les paysages et la société.

Dans ce cadre le projet des Communes forestières proposent :

- Des outils opérationnels à destination des élus pour faciliter un approvisionnement vertueux en bois énergie tout en limitant les coûts.
- Des outils innovants permettant aux élus de maitriser les impacts de la filière bois et d'être moteur du développement des circuits courts



Action 1

Contractualisation

Contenu : Aider les collectivités locales et les entreprises à passer des contrats d'approvisionnement pour garantir une pérennité des approvisionnements et des coûts.

Objectif(s): Ce volet vise à déployer, à l'échelle de territoire, la contractualisation entre détenteur de la ressource bois et transformateur.

Enjeux: La filière souffre d'un manque de contractualisation, les entreprises comme les maitres d'ouvrages de chaufferies, ont besoin de garantir leurs approvisionnements. Les programmes de coupes intègrent trop peu le bois énergie par manque de contrats. Le contrat permet une lisibilité pour l'acheteur comme pour le vendeur. Le prix est garanti et permet au producteur de faciliter l'obtention de prêts d'investissements lui permettant de moderniser l'outil de production

Indicateurs de réalisation : Formalisation de 2 contrats d'approvisionnement.

Travail en cours de réalisation :

- Initiation d'un travail de contractualisation avec la plateforme d'Arlysère. L'objectif serait d'aider la plateforme d'Arlysère a contractualiser avec les communes pour obtenir du bois énergie.
- Communication sur les contrats auprès des territoires qui ont répondu à l'AMI Appro

Réappropriation de l'approvisionnement en Bois énergie par les élus

Contenu: Étude ressource puis travail sur les modes de gestions et actions de développement du bois énergie.

Objectif(s): Travailler sur sept territoires et définir différents modes d'approvisionnement et mettre en avant les avantages et inconvénients des uns et des autres.

Enjeux : Permettre aux élus d'avoir la totalité des informations nécessaires pour prendre la décision concernant le mode de gestion de leurs chaufferies bois. Permettre aux élus d'avoir la main sur les impacts financiers, sociaux et environnementaux de l'approvisionnement en bois énergie.

Indicateurs de réalisation: Travail réalisé sur les sept territoires retenus dans le cadre de l'AMI appro.

Travail en cours de réalisation: Les études ressources sur les sept territoires sont quasiment terminées. Les travaux nécessitent de s'adapter aux données existantes sur chaque territoire.

- Utilisation et traitement à partir des données d'accroissement de l'IGN à l'échelle des Sylvo-éco-régions.
- Utilisation des données PAT
- Utilisation des données LIDAR
- Utilisation de données provenant d'études ressources diverses (Solagro, EEPOS...)
- Traitement des données d'accessibilité par intégration de données altimétriques (BD ALTI®-©IGN), routières (BD TOPO®-©IGN) et Schéma de desserte et base de données forestières (BD Forêt®-©IGN V1 et V2

Action 3

Le groupement de commandes

Contenu : Accompagner les collectivités vers un groupement de commande bois énergie

Objectif(s): Travailler en partenariat avec l'ASDER et l'AGEDEN pour généraliser les outils de mutualisation de commandes sur les grappes de chaufferies qu'ils accompagnent. Accompagner 3 territoires vers la mutualisation de commande.

Enjeux: Permettre aux EPCI non maitres d'ouvrage de chaufferies de pouvoir jouer un rôle dans la mutualisation de la commande publique. Les EPCI sont les structures les plus à même de porter le groupement de commandes mais peuvent se retrouver dans l'impossibilité de jouer ce rôle s'ils ne possèdent pas de chaufferies. Le deuxième enjeu réside dans la capacité à orienter un marché de manière à conserver un approvisionnement local.

Indicateurs de réalisation : Accompagner trois territoires vers la mutualisation de commandes.

-Travailler avec un territoire sous Contrat de développement des énergies renouvelables de l'ADEME et l'accompagner dans la mutualisation de commande tout au long du processus de création de chaufferie.

Travail en cours de réalisation: La mutualisation de commande sur l'agglomération de Chambéry est terminée. La convention avec l'ensemble des communes intéressé par ce type de commande a été passé au mois d'avril et le marché est passé au mois de juillet. La notification des marchés a été faites en septembre 2020.

Un retour d'expérience est en cours de réalisation car ce premier groupement montre un potentiel fort de structuration de la filière mais aussi un potentiel fort de déstructuration de la filière. C'est donc un outil intéressant à mettre en place à condition d'être bien accompagné.

Tracer de manière non contraignante le bois énergie : TRANSPABois

Contenu: Mettre en place une communication entre tous les maillons de la filière qui entrent en jeux dans la livraison de combustible bois pour les chaufferies en DSP gérées par de très grosses entreprises.

Objectif(s):

- L'objectif premier est d'évaluer les impacts de ces très grosses entreprises sur la filière (environnementaux, sociaux et économiques)
- Le deuxième objectif est de leurs faire prendre conscience de l'intérêt d'être transparent et de l'utilité de payer convenablement l'ensemble des maillons de la chaine d'approvisionnement afin de limiter tous les impacts cités ci-dessus
- Troisième objectif, communiquer auprès des clients (acheteurs de chaleur) sur la vertu de la filière

Enieux:

- Amélioration des conditions de travail dans la filière bois
- Amélioration des revenus des exploitants forestiers et gestionnaires de plateformes bois énergie
- Amélioration de la qualité environnementale des travaux sylvicoles
- Amélioration de l'image du grand public sur la filière bois énergie

Indicateurs de réalisation : Accompagner 2 territoires sur deux années

Travail en cours de réalisation :

- Travail sur le territoire de l'agglomération de Grenoble et du PNR du Vercors
- Mise en place des argumentaires avec l'ensemble des maillons de la chaine d'approvisionnement. (Réalisé)
- Obtention des informations sur tous les acteurs de la filière (coût d'achat de la matière, impacts environnementaux etc..). (En cours de réalisation)
- Négociation avec les grosses entreprises pour aider économiquement, de manière plus importante, la filière et avoir une image plus vertueuse auprès du grand public (Phase 2021-2022)

Action 5

Evolution de l'outil TERRITOOL

Contenu : Amélioration de la base de données TERRITOOL qui permet d'avoir le potentiel de production de bois énergie par EPCI et les consommations actuelles et futures sur ces même EPCI.

Objectif(s): L'outil Territool des Communes forestières, qui rassemble dans une même base de données l'ensemble des EPCI avec leur consommation en bois énergie et leur potentiel de prélèvement en bois énergie, est un outil développé sur le programme 2018-2020. Il est très utile pour imaginer les liens inter-territoires. Hélas les consommations issues de l'observatoire de l'énergie ne sont pas assez exhaustives et l'évaluation de la ressource en bois énergie, issue de l'IGN et des PAT, n'est pas suffisamment fiable. De plus la forte disparité dans la fiabilité des données entre les différents territoires est un frein à l'utilisation de l'outil. Il est nécessaire de faire évoluer l'outil pour intégrer des travaux de modélisation de la pénalité foncière, et les modélisations plus précises d'accessibilité et intégrer les résultats de consommation et des projections issus des diagnostics des PCAET et TEPOS dans chaque EPCI détenant ces informations. Un atlas sera réalisé une fois la base de données validée.

Enjeux: Permettre aux territoires de mieux connaître leur potentiel bois énergie et d'avoir une vision synthétique des consommations potentielles sur leurs territoires et sur les territoires voisins.

Indicateurs de réalisation : Base de données SIG utilisable

Travail en cours de réalisation :

- Mise à jour de la base de données des PCAET et TEPOS terminé
- Travail sur l'intégration des données de pénalité foncières en cours.
- Intégration des données de desserte en cours.

Conférences animées

Contenu: «Forêt Savoir! en tous cas, Forêt en parler!», conférence grand public sur la forêt d'aujourd'hui et de demain

Objectif(s): Il s'agit de proposer au grand public une conférence sur le monde de la forêt et du bois aujourd'hui et demain. La conférence se compose de 3 à 4 intervenants techniques (scientifiques, spécialistes, professionnels), d'un élu puis d'un ensemble d'artistes (acteurs, metteur en scène, circassien, dessinateur en direct).

En amont, le metteur en scène aide les intervenant à théâtraliser et mettre en spectacle la conférence. Puis pendant la conférence, les artistes viennent ponctuer les discours avec des « accidents » permettant de marquer les esprits grâce au rire, à l'émotion, à la beauté, à la fierté et surtout au doute. L'objectif de la conférence animé est d'offrir l'expérience du doute au grand public (l'exercice du doute s'inspire de la zététique). La plupart des gens ont une image de ce qu'est la forêt et la filière bois et de ce qu'elles doivent être, alors qu'il leur manque beaucoup d'informations pour se faire une synthèse fiable des enjeux. Faire douter le public, c'est proposer une remise en cause et le mettre à la place de l'élu qui doit prendre en compte tous les enjeux de la forêt, et placer la forêt au cœur du changement climatique et de la transition écologique et énergétique. Ces conférences animées se veulent interactives, et laisseront une certaine place au débat.

Enjeux: La société est en transition et la forêt aussi. Dans le cadre d'une politique de transition écologique volontariste, il est nécessaire de veiller à ce que le développement de l'énergie bois n'engendre pas de problèmes environnementaux et ne créé pas un fossé entre la société et le monde du bois et de la forêt, c'est le souci des élus, médiateurs dans ce domaine. Actuellement, ce fossé se creuse de plus en plus. Le format de la conférence doit permettre d'amener de l'humour, de l'émotion et du beau pour accrocher le spectateur et le faire douter sur ces idées préconçues.

Indicateurs de réalisation : 3 conférences. Les lieux sont à définir avec Sylv'ACCTES, partenaire de cette action

Travail en cours de réalisation: Travail avec un metteur en scène, acteur et un dessinateur pour monter une conférence animée sur ce qu'est la forêt. 4 Conférenciers ont été ciblés. Le premier territoire pilote est le Grand Annecy.





Innovation : Analyse des retombées économiques, sociales et Environnementales de l'utilisation du bois local dans la construction

Les collectivités adhérentes font transparaitre la très forte attente des élus concernant les atouts de leurs bâtiments autant en termes de stockage de carbone et de réduction des gaz à effet de serre qu'en termes de retombées économiques et de valorisation des forces vives de leur territoire. Les élus locaux ont besoin de connaître l'impact d'une forte politique de développement du bois construction sur leurs territoires et sur les territoires voisins. Les élus souhaitent aussi s'approprier ces éléments pour pouvoir communiquer avec leurs habitants et recréer du lien et de la pertinence dans les projets menées par les collectivités. La Fncofor et l'agence de notation BIOM ont travaillé au développement de l'indice ART (Analyse des Retombées Territoriales) qui mesure les retombées économiques, sociales et environnementales d'un bâtiment sur un territoire. L'indicateur matérialise la performance économique du bâtiment et quantifie la contribution au développement durable de son territoire. Objectif: Tester cet outil avec plusieurs collectivités à l'échelle de leur territoire, avec leurs projets.

Réalisation: En 2020, 10 collectivités ont été associées à la démarche et souhaitent calculer l'indice ART sur leurs bâtiments. Le calcul sera réalisé pour des projets livrés en bois local certifiés Bois des Alpes™ ou Bois des Territoires du Massif Central™.

L'outil A.R.T.

Analyse des Retombées Territoriales d'un projet de construction, réhabilitation et aménagement en bois

Plus d'infos sur : art.fncofor.fr



Action 2

Développement et renforcement du bois local certifié dans la construction en valorisant sa diversité : accompagnement, expérimentation et création d'outil.

Action 2.1 : Expérimentation Bois feuillu certifié et Aménagement intérieur

En Aura, les peuplements feuillus représentent plus de 60% de la surface forestière de la région. Cette essence est une priorité affichée dans le PRFB. Aujourd'hui ces essences sont surtout utilisées pour le bois énergie. Or, certains peuplements pourraient être valorisés en favorisant les coupes mixtes bois énergie/bois construction.

Objectif(s):

- Travailler avec des collectivités sur des projets exemplaires sur les plans énergétiques, environnementaux mais aussi sur la mobilisation d'essences et permettre de créer ainsi des réseaux de proximité pour répondre à la demande des maitrises d'ouvrage.
- Augmenter la part de bois feuillu dans les bâtiments publics permettra d'élargir la gamme de produits réalisés dans la région mais aussi de consolider les entreprises qui proposent déjà certains produits en feuillu. Cela permettra de créer des grappes en bois feuillu local certifié apte à répondre à une demande plus importante sur ces essences à valoriser.

Indicateurs de réalisation : En 2020, nous avons travaillé avec une collectivité et sa maitrise d'œuvre pour étudier la possibilité de demander des menuiseries en feuillu certifié Bois des Alpes. Les réflexions se sont portées sur la façon

de l'inscrire dans les marchés pour assurer des réponses, mais aussi avec l'association Bois des Alpes pour travailler avec les entreprises locales, en capacité de répondre. Les marchés sont sortis avec une demande en Bois des Alpes ou équivalent. La réponse des entreprises est en cours. Deux projets, en cours d'analyses des offres ont également demandé des aménagements intérieurs en bois local résineux.

Action 2.2 : Développement et massification de l'utilisation des bois locaux certifiés dans la commande publique

En 2019 et pour 2020, plusieurs préfectures de département ont acté en faveur de bonification de leur Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux, pour les projets certifiés Bois des Alpes ou Bois des Territoires du Massif Central. De plus, avec le plan de relance, de nombreuses opportunités se dessinent pour les collectivités qui les incitent à mettre du bois dans les constructions.

Objectif(s):

- Sensibiliser et former les nouveaux élus sur les certifications et sur les outils dont disposent les Communes forestières et qui ont fait leur preuve.
- Accompagner les élus sur les démarches des étapes de la certification.
- Informer sur les financements et accompagner les collectivités sur ces aspects-là.

Indicateurs de réalisation: En 2020, une douzaine de collectivités ont été accompagnées: que ce soit pour les aider dans la définition de leurs besoins en matière de bois local, dans la rédaction de leurs machés publics et y insérer les certifications et pour répondre aux dossiers de subventions, et notamment l'AAP régional

De même, des webinaires de formation ont été menées pour sensibiliser les nouveaux élus sur les thématiques de la construction bois, les certifications et les aides associées.

En chiffres : 24 marchés sont sortis qui demandaient la certification BDA™ ou BTMC™, plus d'une dizaine de nouveaux projets sont en cours de conception,

Action 2.3 : Création d'outils : fil conducteur et mutualisation des volumes

Grâce à l'Observatoire Bois Construction, le suivi quotidien a évolué pour permettre d'intégrer la dimension bois innovants et de mieux comprendre les dynamiques de projets, les leviers ou les freins existants sur les projets mettant en œuvre des bois innovants.

Objectif(s): travailler sur différents outils

- Un fil conducteur pour les collectivités voulant faire appel à ce genre de produits et le diffuser à chaque porteur de projet avec les outils déjà existants,
- Travailler sur la question de la disponibilité des produits et la thématique des stocks qui ne sont pas assez conséquents pour répondre de façon dynamique et réactive aux demandes sans surcoût et délais importants. Créer un outil de mutualisation des volumes à développer et à tester. Il permettra d'assurer une meilleure lisibilité aux entreprises et d'anticiper les demandes et assurer un approvisionnement plus fluide pour les maitrises d'ouvrage.

Indicateurs de réalisation : En 2020, nous avons travaillé pour l'élaboration d'un fil conducteur avec des points clés pour les collectivités. Il est en cours de finalisation pour une diffusion aux collectivités en 2021.

Nous avons suivi et participé aux nouvelles Matinales de Bois des Alpes qui posent la question de l'approvisionnement pour la fabrication des produits innovants : délai, couts, stockage, et sections standards. Ces évènements viennent étoffer nos réflexions sur la disponibilité des produits et sur la forme que devrait prendre notre outil de mutualisation des volumes.

PROJET 2 METIS



Mobiliser à l'Échelle Territoriale par l'Innovation et la Synergie (année 3/3)

Référente: Jessica Masson



L'année de mise en œuvre 2020 a été perturbée par la pandémie du COVID-19. Les activités programmées ne se sont pas arrêtées, mais les partenaires FCBA, FIBOIS, CNPF Chambre d'agriculture, COFORET, ONF, Cofor et le BE Fortéa Consulting qui nous a accompagné ont dû revoir et adapter les moyens prévus pour la réalisation des actions et modifier le format de certains livrables. Les actions qui nécessitaient des réunions entre partenaires et avec les parties externes au projet ont dû se mettre en place à travers des moyens à distance. De même les actions de formation, sensibilisation et animation prévues à travers des réunions en salle et/ou sur le terrain ont dû être adaptées en fonction des contraintes du nouveau contexte. Ce contexte de crise sanitaire a également perturbé le travail des acteurs économiques ce qui a entrainé des difficultés supplémentaires pour les partenaires du projet à mettre en place des actions nécessitant un partenariat avec les entreprises privés telles que les études des équipements innovantes ou les expérimentations sur les chantiers. Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet tout en adaptant les actions au nouveau contexte, un avenant à la convention a été mis en place. Suite à l'impossibilité de mise en œuvre de certaines actions telle que les 2.3 concernant les Contrats d'approvisionnement territorial public-privé qui a été reconvertie dans la définition d'une stratégie de commercialisation en forêt publique et la 4.7 concernant l'étude d'opportunités du billonnage en court qui aurait dû s'appuyer sur le suivi des 6 chantiers d'expérimentation et que faute de chantiers de gros bois disponibles a été mise en œuvre partiellement et intégrée avec une étude de marché sur les opportunités des ventes de gros bois et des sciages issus de gros bois à l'export. Dans l'avenant les actions qui ont été plus fortement perturbées dans leur mise en œuvre par la pandémie COVID-19 ont bénéficié d'un délai supplémentaire et ainsi la conclusion des opérations a été arrêtée au 30/06/2021.

En mutualisant des outils pour améliorer la prise en compte du changement climatique dans les documents de gestion, qui permettent la réalisation de diagnostics et de formuler des propositions de gestion émanant des connaissances actuelles sur les effets du changement climatique, METIS a permis pour les forestiers d'AURA de disposer d'aides à la décision contextualisées.

En 2020 : Avec METIS les salariés des Cofor ont suivi des formations croisées inter-structures sur gros bois et changement climatique : Cinq séances de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires à la prise en compte du changement climatique dans les choix de gestion et la formation aux outils mis au point dans le cadre du projet ou au niveau national se sont déroulées en début d'année 2020.

A l'occasion de réunions de sensibilisation des propriétaires à la gestion des gros bois organisées par le CNPF, les COFOR ont aussi convié les élus à participer.

En créant les outils pour rendre possible des programmes de mobilisation public-privé à l'échelle de territoires, les acteurs METIS ont ouvert la voix opérationnelle pour planifier des coupes et travaux intégrés dans une démarche globale et cohérente qui permettra de mieux appréhender les enjeux en matière de protection de l'environnement d'un territoire, d'attentes sociétales et de massifier des opérations d'exploitation en agissant de façon concertée et synchronisée.

En 2020, afin d'informatiser et de systématiser la démarche d'élaboration des documents de mobilisation public-privé, un portail cartographique partagée qui ressemble des données de gestion et de mobilisation de la forêt publique et privée sur le territoire a été développé par COFORET et ONF sur la base de l'outil Geoforêt. Cette plateforme sera utilisée pour agréger et agencer les données nécessaires à l'élaboration du document de mobilisation public-privé. Ce portail cartographique a vocation à être pérennisé et servir de base commune de

dialogue pour mieux anticiper les actions concrètes de gestion et mobilisation.

Les Cofor dans ce cadre ont produit les données pour l'étude de la pénibilité foncière sur les territoires METIS pilotes et l'étude des potentiels BVSM. Ces données sont injectées dans GEOFORET pour 2021.

Les Cofor ont poursuivi leur implication dans la construction du projet de territoire sur la Commune de La Ferrière selon la méthodologie PECT'IN par le FCBA. Le premier projet de territoire à La Ferrière a été achevé et le deuxième projet de territoire dans l'Allier (Communes de Arfeuilles, Châtel-Montagne, La Chabanne, Laprugne, Lavoine) est en cours de finalisation en 2020. En ce qui concerne le contrat d'exploitation territoriale en découlant, le changement des équipes municipales et la crise COVID ont réorienté l'action vers un rapport d'étude détaillé sur les problématiques du contexte juridique constaté.

Les problèmes phytosanitaires aux peuplements de résineux qui ont fortement influencé la mobilisation des bois et les pratiques commerciales en région AuRA ont également impacté la mise en œuvre de l'action 2.3.1 concernant le contrat d'approvisionnement territorial public-privé.

Dans le cadre de l'avenant #1 cette action a été ainsi réorientée vers l'établissement d'une stratégie commerciale pour la forêt publique, adaptée au contexte du marché et de la crise sanitaire, ainsi qu'aux attentes des clients. Actuellement l'évolutions de la stratégie de valorisation des bois résineux des forêts publiques AuRA a été définie et partagée entre les Cofor et l'ONF.

Retrouvez toutes les séquences du séminaire de conclusion sur www.metis-cooperation.com

En posant la question des difficultés et possibilités de transformation avec des professionnels du sciage, du type de sylviculture et

mobilisation à mener dans ces peuplements bien souvent sur capitalisés (gros bois : 800 000m³ estimés en AURA !), METIS a permis de partager entre la forêt publique et privée des principes de gestion, études et tests pour la mobilisation et les débouchés de ces peuplements de très gros bois dans l'impasse.

En 2020 ; faute de chantiers disponibles pour mener à bien les 6 expérimentations prévues au départ, dans le cadre de l'avenant #1 cette action du projet a été répartie dans les deux sous-actions suivantes :

- l'étude d'opportunité du billonnage en court à travers 2 ou 3 chantiers test
- une étude et analyse prospective des marchés à l'étranger pour les très gros bois et les sciages (4.7.5)

En ce qui concerne l'étude d'opportunité du billonnage en court un chantier test organisé par COFORET s'est déroulé en 2020 à Planfoy (42) et son suivi a été assuré par le FCBA. Le suivi en phase de sciage a commencé le 27/4/2021 auprès de la scierie Blanc.

En projetant des nouvelles techniques d'exploitation et de débardage, de transport qui ont été étudiées et dans ce projet pour accroître la mobilisation de bois par l'augmentation des surfaces en gestion, METIS donne des ouvertures pour des peuplements jusqu'à aujourd'hui inaccessibles afin qu'ils bénéficient d'une gestion dynamique et durable, qu'ils contribuent mieux au cycle de séquestration du carbone, soient résilients face aux aléas et qu'ils alimentent les filières utilisatrices de bois de notre région.

Suite à la définition des paramètres techniques du Dirigeable à Charges Lourdes, à la collecte et à la spatialisation des données territoriales, des réunions de présentation ont été réalisées en visioconférence dans les territoires suivants : • PNR du Massif des Bauges • PNR de Chartreuse

Les études de simulation sont en finalisation sur les trois territoires du projet (PNR massif des Bauges, PNR la Chartreuse et PNR Monts d'Ardèche) et livrées au 30/06/21. En parallèle le FCBA en lien avec la société Flying Whales réalise une Analyse de Cycle de Vie comparative entre les solutions de transport par Dirigeable à Charges Lourde et les scénarios par des moyens traditionnellement utilisés sur les massifs forestiers en Région AURA.

METIS a permis de projeter des solutions d'accès et de mobilisation pour de nouveaux gisements actuellement délaissés. Ce sont désormais des pistes à déployer qui offriront une réponse au contexte de tension sur les approvisionnements des entreprises qui s'opère en ce moment même. Le marché du bois en pleine évolution permet d'envisager des marges de manœuvre pour aller sur ces gisements avec les solutions initiées dans ce projet. La gouvernance du projet METIS, piloté et coordonné par les Communes forestières, est organisée à travers les réunions entre partenaires et financeurs (Comités de suivi) et des réunions entre partenaires techniques (Comités techniques). Les partenaires se réunissent au sein de groupes de travail thématiques. Ils organisent le travail par pôle d'action avec les acteurs locaux pour la concertation et la coordination des actions à mettre en oeuvre dans les territoires. Des réunions avec les territoires sont organisées pour informer et échanger dans le cadre des dossiers d'aides locaux.

PROJET 3 RÉSEAU ALPIN DE LA FORÊT DE MONTAGNE

(année 3/3)

Référent : Antoine Patte



Depuis 2007 les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont reconnues par le Comité de Massif des Alpes comme têtes de réseau pour l'animation et la diffusion de la stratégie forestière alpine. L'année 2020 aura été une année charnière avec d'un côté, un important travail de bilan de la politique menée sur les Alpes pour la filière forêt-bois sur la programmation 2014-2020. De l'autre, une mobilisation technique et politique au long cours, pour préparer la programmation suivante 2021-2027, tant au niveau européen, qu'au niveau interrégional alpin pour la reconduction des crédits forêt bois alpins et la rédaction des futures fiches mesures CIMA POIA. En parallèle de ce travail stratégique, l'accompagnement des territoires alpins pour moderniser la filière et construire en Bois des Alpes est resté central avec un nombre toujours significatif de projets d'investissement dans les entreprises certifiées et de projets de construction par la commande publique. 2020 aura notamment vu l'ensemble des Préfectures Alpines adopter la bonification Bois des Alpes de leur DETR. Premier temps fort, la réalisation de ce travail d'évaluation de la stratégie forestière alpine avec la production d'un bilan de la programmation CIMA POIA 2014-2020. Objectif : mesurer l'utilisation des outils financiers et leurs impacts sur les territoires et la filière forêt-bois alpine et ainsi éclairer la réflexion du Groupe Forêt du Comité de Massif dans l'évolution des mesures de soutien à l'amont forestier et aux maillons de transformation de la filière bois. Les dispositifs d'aide à l'investissement proposés ont été sollicités avec succès par les entreprises certifiées Bois des Alpes au point de consommer la totalité des crédits (10 millions CIMA POIA) : les besoins de modernisation sont toujours significatifs.

Second jalon de cette année 2020, un travail de prospective sur les besoins des entreprises a été mené pour défendre politiquement une enveloppe financière d'aides publiques « forêt-bois » ambitieuse. Autre levier activé, contribuer techniquement et politiquement pour que la relance visant les territoires de montagne - et notamment le tourisme intègre transversalement les enjeux forestiers alpins et la construction en bois local certifié Bois des Alpes. L'étape suivante a été de se concerter entre acteurs de la filière pour proposer collectivement des réponses et des leviers d'action concrets à intégrer dans les prochaines mesures CIMA POIA 2021-2027. Si l'effet structurant des aides à l'investissement dirigées vers la filière et son appareil productif est réel, l'impact sur la commercialisation des volumes Bois des Alpes demande à être consolidé avec des mesures d'accompagnement des entreprises dans leurs stratégies commerciales et le marketing de leur offre de produits certifiés Bois des Alpes. Renforcer la mobilisation des bois alpins et l'approvisionnement de la filière Bois des Alpes est aussi un enjeu clef identifié : le débardage par câble et la massification de la récolte sont ainsi appelés à être soutenus spécifiquement.

Inscrire la multifonctionnalité des forets alpines et la construction en bois local comme des sujets forts de la présidence française de la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la macro Région Alpine) est une autre action stratégique réalisée en 2020. Les Communes forestières ont alors organisé une conférence européenne sur les forêts de montagne et le changement climatique (03 & 04 septembre 2020 à Aix les Bains) pour récolter les propositions des forestiers européens afin d'alimenter les nouveaux programmes européens 2021-2027.

Objectif(s):

- Promouvoir et inciter l'application de la Stratégie forestière alpine à travers la promotion et l'incitation des porteurs de projets territoriaux ou interrégionaux (prise de conscience des acteurs du massif et mise en œuvre de la Stratégie forestière alpine);
- Organiser le partage de la connaissance entre les territoires, et les différents acteurs économiques de la forêt et du bois... sur les évolutions en cours, sur les sujets à enjeux pour atteindre les objectifs de la Stratégie forestière alpine (développement d'outils de capitalisation et de suivi, transmission des constats, discussion sur les effets leviers à activer);
- Accompagner les territoires et les projets ancrés localement, afin de structurer la filière alpine de la transformation du bois, et de renforcer l'offre produit et les capacités de production ;
- Œuvrer au déploiement de l'utilisation du bois matériau certifié BOIS DES ALPES™ dans la construction publique et l'aménagement du territoire, les métropoles du Massif, les nouvelles dynamiques de transition écologique, et de développement touristique ;
- Œuvrer à la collecte des données destinées à renseigner les indicateurs de suivi de la programmation et de la stratégie forestière alpine.

Photo © Communes forestières- Evenement SUERA 2020



Indicateurs de réalisation :

2020

Prévisionnels	Réalisés
Accompagner le groupe forêt-bois du Comité de Massif	 Deux groupes forêts en 2020 et production de documents stratégiques : Filière forêt-bois des Alpes françaises :
Promotion de la stratégie forestière alpine Animer le site internet du réseau alpin et diffuser par divers médias les outils et objectifs	 19 articles rédigés et de très nombreux tweets 2 interviews dans des magazines la revue "La Montagne et l'Alpinisme" de la Fédération Francaise des Clubs Alpins de Montagne, dans numéro d'automne 2020 dédié aux Forêts de montagne & article sur la forêt bois alpine européenne dans la revue internet EURACTV Production d'une série de Kakémonos sur la stratégie forestière alpine et le réseau alpin de la forêt de montagne ainsi que sur la typologie des batiments réalisables en Bois des Alpes
Accompagnement et appui projets territoriaux et interrégionaux	 12 projets d'investissements accompagnés en AURA 9 projets présentés pour avis au Groupe forêt du Comité de massif (donc programmés) 8 projets d'animation accompagnés dont 5 présentés pour avis au Groupe forêt du Comité de massif
Promouvoir en Europe la place de la Forêt et du bois comme ressource alpine clé	 Participation à 1 projet promouvant la stratégie forestière Alpine et Bois des Alpes : Rediafor Pilotage d'un évènement européen de la présidence française de la SUERA, sur le bois et la forêt
Appui aux Maitres d'ouvrages publics pour des réalisations en Bois des Alpes TM	 16 projets soit 16 collectivités accompagnées sur les alpes du nord La somme de nos actions en faveur du bois des Alpes représente à l'échelle régionale AURA : 13 projets sont passés au stade de la consultation des travaux avec l'exigence de mettre en oeuvre du bois certifié Bois des Alpes. 5 projets en cours de travaux avec des entreprises certifiées BDA, 3 projets livrés en 2020 19 sont en cours de conception avec une volonté affichée de valoriser le bois local certifié Bois des Alpes(tm)
DETR et DESIL des préfectures Alpines bonifiées Bois des Alpes	 DETR bonifiées : Haute Savoie, Isère, Drôme DSIL : La Drôme et la Haute-Savoie ont été bonifiées en 2020
Poursuivre la formation de relais à l'échelle des territoires de la transition écologique et solidaire	10 territoires Alpins accompagnés dans leur démarche de transition énergétique et écologique
Evaluation de la politique forestière alpine 2014	Réalisation d'un bilan

PROJET 4

MASSIFIER L'OFFRE ET LA DEMANDE DE PRODUITS BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™

Référente : Héloïse Allec



Le dossier 2019-2020 a pour ambition de :

- Positionner les produits certifiés "Bois des territoires du Massif central™" dans les marchés publics en utilisant les marchés publics pour amorcer la certification des entreprises et ainsi, garantir des débouchés aux produits certifiés, notamment dans le cadre de chantier de grande ampleur (>500 m3)
- Massifier l'offre de produits Massif central en incitant la 2^{nde} transformation à relocaliser son approvisionnement, notamment en encourageant une organisation des entreprises leur permettant d'accroitre leur réactivité, leur capacité de production et leur compétitivité
- Communiquer et accroître la visibilité des produits bois certifiés "Bois des territoires du
- Massif central™" ainsi que des projets utilisant du bois certifié, pour faire de BTMC une plus-value pour les entreprises du Massif
- Positionner la ressource et les produits du Massif central dans les marchés publics

Objectifs:

- Augmenter la demande en bois certifié "Bois des territoires du Massif central™" dans les marchés publics, comme starter à la certification.
- Mobiliser des maîtres d'ouvrage susceptibles d'utiliser des volumes de bois certifiés conséquents
- Améliorer l'utilisation de produits issus des entreprises certifiées dans les marchés

Actions:

- Elaboration et diffusion d'informations sur la certification aux maîtres d'ouvrages publics du Massif central.
- En2020, les chargés de mission sur cette thématique ont continué les démarches entreprises en 2019 : Rencontre avec les collectivités pour leur présenter la certification BTMC et ses enjeux ; Incitation et suivi des délibération bois. Dans le cadre de la crise sanitaire qui sévit en France en ce printemps 2020, les Communes forestières ont sensibilisé leurs adhérents sur la possibilité pour les élus d'être partie prenante de la relance en soutenant les activités locales et l'utilisation des ressources du territoire de la filière forêt-bois. Favoriser l'économie locale est possible et les collectivités en tant que maitrise d'ouvrage publique, peuvent être un véritable levier d'action. En ce sens, les Communes forestières ont proposé aux collectivités de prendre une délibération visant à soutenir la filière forêt bois locale. 6 collectivités ont pris cette délibération en 2020 ; Communiqué de presse, mailing, webinaire de présentation de l'action Bois construction au sein des CoFor et présentation de la certification BTMC.
- Veille active, sous forme de questionnaires et de rencontres, des projets des collectivités susceptibles d'intégrer du bois certifié. Tout au long de l'année les Communes forestières assurent une veille des projets susceptibles d'intégrer du bois local certifié.



Photo © JM Blache, Chateaudouble, 2021

Cela consiste en différentes actions au quotidien :

- La veille des marchés publics et de la consultation des bulletins officiels. Cela permet de repérer les projets en cours à différents stades et à contacter les collectivités concernées.
- Rencontres diverses des collectivités : salons, formations, réunion des Communes forestières, AG au cours desquelles une sensibilisation au bois local peut être faite. La certification BTMC y est régulièrement abordée.
- En 2020, beaucoup d'événements prévus ont été reportés du fait du contexte sanitaire. Certains ont pu être assurés en visioconférence.
- Ingénierie de projet à destination des collectivités pour la rédaction de documents de consultation, la mobilisation de fonds spécifiques liés au bois etc... En 2020, une quinzaine de collectivités ont été accompagnées dans le cadre d'un projet en bois local certifié Bois des Territoires du Massif Central™. En 2020 ; 10 projets sont parus avec une demande de bois locaux certifiés Bois des Territoires du Massif Central™, 11 bâtiments sont en phase travaux ;
- Echanges réguliers avec ABTMC sur les produits certifiés disponibles. En 2020, 6 revues de projets ont été réalisées avec l'association ABTMC, en plus des échanges quotidiens ;
- Réalisation, à partir de l'observatoire bois construction, d'une fiche de synthèse par bâtiment construit afin d'assurer la promotion de la demande sur la base de réalisations concrètes. Celles-ci recenseront les données du projet : nom du maître d'ouvrage, des entreprises, de l'architecte, du bureau d'étude, type de bâtiment, descriptif du bâtiment, volume de bois certifié mis en œuvre, ... En 2020, deux fiches bâtiments ont été réalisés sur des bâtiments livrés en Bois des Territoires du Massif Central : Châteaudouble (26) et Villerest (42);
- Recensement et information sur les dispositifs pour le développement de la certification Bois des territoires du Massif central™ à l'échelle du Massif. En 2020, 2 préfectures ont fait le choix d'une bonification de la DETR pour l'utilisation de bois local : le Puy de Dôme, l'Ardèche. L'Ardèche a bonifié aussi sa DSIL en faveur du bois BTMC. Le conseil départemental de l'Ardèche valorise toujours via son Pass Territoires », un bonus de 5% est accordé aux projets utilisant du bois local certifié BTMC. Des travaux sont en cours avec d'autres préfectures.

Travail en cours de réalisation :

- 15/12/2020 : Restitution cap rural sur la valorisation du bois local
- 10/11/2020 : Réunion entre les Cofor et les certifications de territoires : Bois des Alpes™, Bois des Pyrénées™ et Bois des Territoires du Massif Central™.
- 12/10/2020 : rencontre avec Ophice, bailleur social du Puy-de-Dôme.

PROJET 5 ET 6

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ECOLOGIQUE – TRAME VERTE FORESTIÈRE ET AMI PARTENAIRE

Référent : Bastien Brunet

THÉMATIQUE **BIODIVERSITÉ**



Contenu - actions : Malgré l'impact négatif de la crise COVID qui a limité les possibilités de sensibilisation dans la dernière phase du programme, l'action a permis d'avancer considérablement sur la prise en compte de la Trame Verte Forestière dans l'aménagement des massifs forestiers. Les travaux réalisés sur les sites de la Basse Vallée de l'Isère, des Monts de la Madeleine et des Bois Noirs, de la Basse Vallée de l'Ain ont été complémentaires et une très bonne dynamique de groupe s'est instaurée entre les partenaires, au fur et à mesure du projet. Aujourd'hui nous sommes en mesure de fournir des livrables contenant des éléments de langage renvoyant à des positions communes, coconstruites avec l'ensemble des partenaires. Nous sommes également en mesure d'expliquer et de sensibiliser sur la base d'études scientifiques réplicables sur les problématiques des haies en territoire agricole, de forêts anciennes et de forêts matures. Ces études nous ont par ailleurs permis d'identifier un faisceau de bonnes pratiques en faveur de la TVF pour ses différentes composantes. L'analyse des dispositifs existants pour mettre en œuvre ces bonnes pratiques offrent des pistes pour accompagner, améliorer voire créer de nouveaux dispositifs.

- Porter à connaissance des élus les informations sur les évolutions apportées par la loi Notre et l'institution des SRADDET.
- Mise en place d'un collectif d'acteurs régionaux dans une logique partenariale.
- Montée en compétences des équipes techniques Cofor.
- Sensibilisation accrue des élus forestiers aux enjeux spécifiques liés à la Trame Verte Forestière.
- Elargissement des thématiques et des enjeux identifiés pour une meilleur prise en compte de la forêt et de ses services dans les documents d'aménagement. Matériel pédagogique.
- Des avancées significatives dans la connaissance de la circulation de la faune et de la flore au sein des forêts et des paysages boisés
- Identification des politiques publiques susceptibles de permettre la mise en œuvre de programmes opérationnels en faveur d'une amélioration de la trame verte forestière.

Objectif(s):

- Améliorer la convergence des SRADDET Auvergne et Rhône-Alpes sur la thématique forestière
- Amélioration et diffusion de la connaissance scientifique
- Sensibilisation des élus

Indicateurs de réalisation quantitatifs :

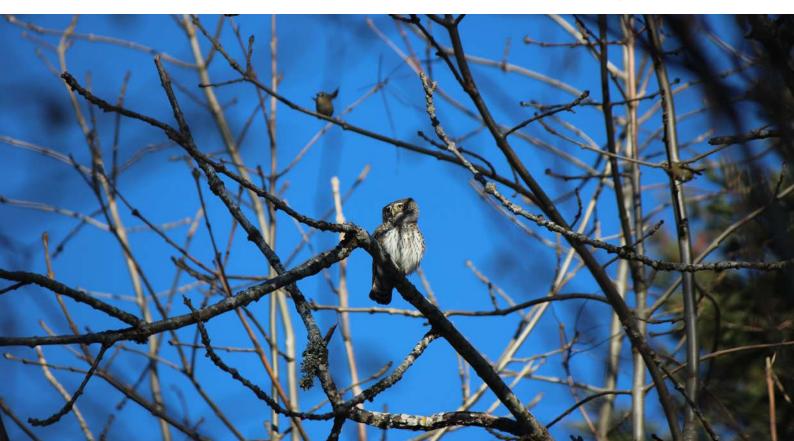
- Animation d'un site pilote
- Coordination régionale
- Rédaction de documents de sensibilisation des élus et contenus de formation sur le thème des corridors écologiques

Prévisionnels	Réalisés
Supports de formation aux élus	2 ppt « TVF et documents d'urbanisme » - « maitrise foncière en espaces naturels »
Un rapport de site	1
Un tableau recensant les politiques publiques en faveur de la TVF	1
Une exposition photographique itinérante sur le thème de la TVF dans les montagnes du Bugey réalisée avec France Nature Environnement (FNE)	1

Résultats qualitatifs :

Prévisionnels	Réalisés			
Formations aux élus	1 formation sur le thème (23/09/20)			
Réunions de sensibilisation des élus	3 interventions en réunions des élus			
Une convention type d'accueil des mesures compensatoires en forêt des collectivités a été réalisée en partenariat avec la DT ONF Auvergne-Rhône-Alpes				
Formation des équipes techniques Cofor	1 formation sur le thème TVF et Mesures Compensatoires en Forêts des Collectivités			
Rédaction d'articles dans Cofor-info	2 articles rédigés en 2020 et diffusés			
Réunions avec les partenaires du projet	2 réunions animées en 2020			

Photo © Francisque Bullifond.LPO AURA



PROJET 7 ET 8

CONVENTIONS D'OBJECTIFS MASSIF CENTRAL

Référents: Guillaume David, Jessica Masson



Action 1

« Connaissance, acquisition et mise en valeur du foncier forestier »

Plusieurs actions complémentaires sont menées sur la période 2019-2020.

La première concerne la connaissance du foncier forestiers par les élus pour inciter à l'acquisition et à la mise en valeur multifonctionnelle des espaces forestiers.

Une plateforme en ligne adossée à un outil d'extraction des données cadastrales a été créé en 2019, permettant d'analyser le foncier des collectivités à l'échelle du Massif central. Cet outil permet également la recherche de bien susceptibles d'être sans maître, dont l'incorporation dans le domaine communal est possible.

Courant 2020, un nouveau millésime de données cadastrales a été intégré, permettant une mise à jour des données et un suivi pluriannuel des tendances pour certains types de propriétés forestières :

- biens non délimités,
- biens susceptibles d'être sans maître,
- propriétés de moins de 4ha donc susceptibles d'être l'objet de droits de préférence et de préemption à l'initiative des communes.

Des correctifs et améliorations ont également été apportés à l'outil initial: ajout des propriétaires sans date de naissance connue aux critères de recherche des biens sans maître, recherche des biens communaux et sectionaux pour une commune donnée sur l'ensemble d'un département plutôt qu'à l'échelle communale, données extractibles sous forme de tableaux Excel.

La deuxième vise à la mise en place de stratégies foncières forestières au sein des collectivités volontaires, pour encourager l'acquisition de foncier par les collectivités.

En ce sens, des recherches ont été nécessaire en lien avec les biens de section forestiers et le regroupement de leur gestion au sein de Syndicats mixtes de gestion forestière. En effet, l'ajout de nouvelles parcelles au sein d'un SMGF implique des procédures qui peuvent être bloquantes (modifications des statuts, réalisation d'études préalables) et freiner les démarches d'acquisition des communes qui souhaiterait intégrer les parcelles nouvellement acquises au sein de structures de gestion préexistantes.

Une formation sur les biens de section, davantage présent en Auvergne-Rhône-Alpes (Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire etc...) a également été animée à l'attention des chargés de mission des Communes forestières de Bourgogne-France-Comté pour leur permettre de mieux appréhender les enjeux liés à ces types de biens lors de leurs interventions sur les 4 départements de cette région concernés par le Massif central.

Par ailleurs, la commune de Charensat (63) a été accompagnée pour l'acquisition d'un étang et de ses berges boisées, sur le volet forestier (prise en compte des forêts anciennes, mise en place de forêts d'un projet de gestion incluant des forêts en libre évolution, protection des biotopes forestiers d'espèces à enjeu européen...).

Ce dossier initié en 2019 a abouti à la signature du contrat de vente en 2020, et à la prise de contact avec le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne en vue de la signature d'une obligation réelle environnementale dédiée au site courant 2021.

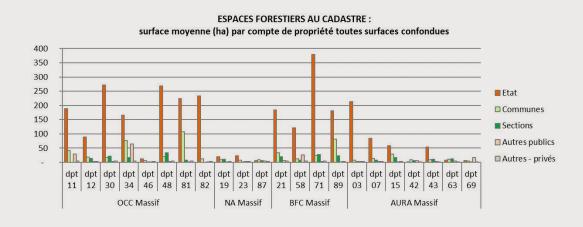
En lien avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les échanges se sont poursuivis pour inscrire l'acquisition par les collectivités de zones forestières à forts enjeux environnementaux (forêts anciennes et zones situées à proximité de surfaces en eau) dans son Contrat vert et bleu signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

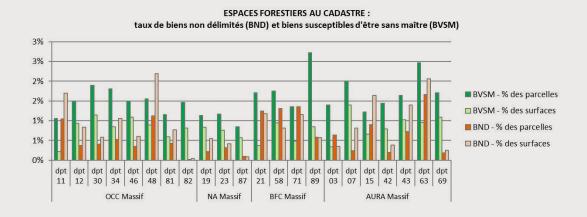
La troisième consiste au suivi et à l'évaluation des actions de promotion de l'acquisition et de la valorisation du foncier par les collectivités

Les travaux menés dans le cadre de la convention d'objectifs ont fait l'objet de retours d'expériences à plusieurs occasions :

- formations des nouveaux élus municipaux aux problématiques du foncier forestier;
- contribution au Conseil supérieur de la Montagne dans le cadre de débat sur les compensations demandées en cas de défrichements;
- retour d'expérience dans le cadre d'un recensement des actions foncières piloté par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Concernant l'utilitaire foncier mentionné avec la première action, l'ensemble des territoires correspondant aux intercommunalités du Massif central ont fait l'objet d'une intégration dans les algorithmes (affectation de l'ensemble des communes à un EPCI) afin de pouvoir produire des données compilées à cette échelle et faciliter la diffusion des données via les intercommunalités.



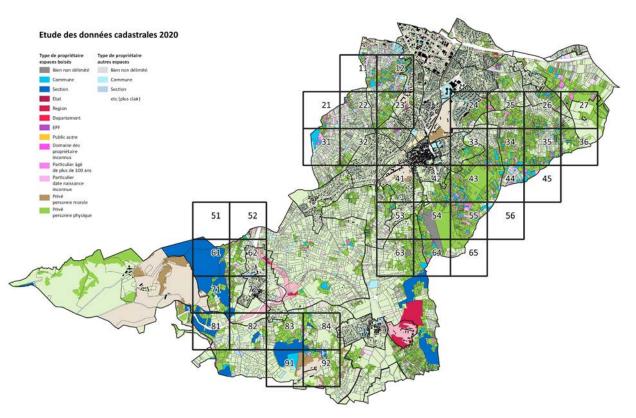


Objectif(s): Il s'agit de proposer au grand public une conférence sur le monde de la forêt et du bois aujourd'hui et demain. La conférence se compose de 3 à 4 intervenants techniques (scientifiques, spécialistes, professionnels), d'un élu puis d'un ensemble d'artistes (acteurs, metteur en scène, circassien, dessinateur en direct).

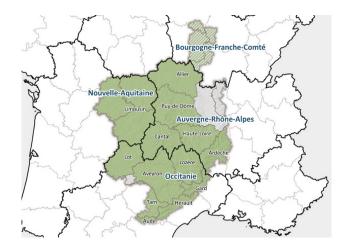
En amont, le metteur en scène aide les intervenant à théâtraliser et mettre en spectacle la conférence. Puis pendant la conférence, les artistes viennent ponctuer les discours avec des « accidents » permettant de marquer les esprits grâce au rire, à l'émotion, à la beauté, à la fierté et surtout au doute. L'objectif de la conférence animé est d'offrir l'expérience du doute au grand public (l'exercice du doute s'inspire de la zététique). La plupart des gens ont une image de ce qu'est la forêt et la filière bois et de ce qu'elles doivent être, alors qu'ils leurs manquent beaucoup d'information pour se faire une synthèse fiable des enjeux. Faire douter le public, c'est proposer une remise en cause et le mettre à la place de l'élu qui doit prendre en compte tous les enjeux de la forêt, et placer la forêt au cœur du changement climatique et de la transition écologique et énergétique. Ces conférences animées se veulent interactives, et laisseront une certaine place au débat.

Indicateurs de réalisation quantitatifs :

Prévisionnels (2019-2020)	Réalisés (2020)
Mise en place d'une plateforme unique en ligne permettant l'analyse du foncier des collectivités a l'échelle du massif central	Réalisé, avec possibilité de mise en commun des principales données territoires à l'échelle nationale vie le site https://app-cartosig.com/demo/map-off/map.php
Communication sur la valorisation des biens de section	Réalisé
Prise en compte de l'enjeu « forêts anciennes »	Réalisé (concertation avec partenaires concernés, intégration dans un Contrat vert et bleu)
Accompagnement <u>a</u> l'acquisition de forets a fort enjeu environnemental	Réalisé (1 acquisition complexe accompagnée pour un budget de 1 000 k€)
Productions de synthèses annuelles sur l'évolution des surfaces forestières en fonction de leur propriété et de leur valorisation	Réalisé, avec l'intégration de l'ensemble des intercommunalités de la partie Auvergne-Rhône-Alpes du Massif central dans les bases de données



Structuration, animation et suivi du Groupe bois du Comité de Massif et réseau de Territoires forestiers innovants.



Créée en 2013, les Communes forestières du Massif central regroupent des associations de Communes forestières qui sont :

- Les associations départementales et interdépartementales des Communes forestières situées, en entier ou pour partie, sur le périmètre administratif du Massif central.
- Les 4 Unions Régionales des Communes forestières situées, en entier ou pour partie, sur le périmètre administratif du Massif central.

À cette échelle de gouvernance, les Communes forestières AURA sont aux côtés des Cofor Massif Central dans le cadre d'une Convention d'Objectifs pour :

- Structurer animer et suivre le groupe Forêt bois du Comité de massif
- Structurer la diffusion d'actions exemplaires valorisant le bois issu des forêts Massif central et l'émergence de nouvelles initiatives au sein du réseau de territoires forestiers innovants
- Rencontres sur les territoires pour favoriser l'émergence de projets valorisant le bois du Massif central
- Coordination du réseau des animateurs des territoires forestiers innovants
- Appuyer et suivre le déploiement de BTMCTM dans la construction publique et les nouvelles dynamiques d'aménagement du territoire
- Observation de la construction en BTMC
- Coordination à l'échelle du Massif central du déploiement de la certification auprès des maîtres d'ouvrages et des entreprises

PROJET 9

ASSURER L'INTÉGRATION DE LA FORÊT ET DU BOIS AUX STRATÉGIES DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL POUR DYNAMISER LA FILIÈRE

Année 2020

Référents: Guillaume David, Mathieu Soares, Mélanie Decherf, Jérémie Trubert



Sur les départements concernés par le périmètre du Massif Central le projet a pour objet :

- Intégrer la forêt et le bois aux stratégies des collectivités puis dans les actions qui en découlent
- Offrir un cadre territorial propice au déploiement d'actions innovantes et dynamisantes de la filière forêt-bois sous l'impulsion ou impliquant les entreprises locales
- Dynamiser la filière forêt-bois locale dans la logique de chaine de valeur promue par le Massif central, sous l'impulsion des collectivités locales et de leurs partenaires
- Faire émerger des actions innovantes à l'échelle locale suivant la stratégie inscrite dans la feuille de route Massif central et dans les programmes stratégiques.

Les actions techniques et d'animations auprès des territoires réalisées sur l'année 2020

> Intégration des enjeux forestiers dans les politiques d'aménagement :

- 1 diagnostic forestier territorial a été réalisé à l'échelle de d'Auzon Communauté;
- Intégration de la forêt dans le PLUI de Vichy Communauté;
- Partenariat avec la Communauté de communes du bassin d'Aubenas pour la réalisation d'un diagnostic forestier territorial;
- Travaux d'identification des problématiques forestieres susceptibles d'initier des démarches territoriales dans un contexte d'EPCI centrées sur des centres urbains, notamment en contexte périurbain;
- Approche fiscale avec la meilleure prise en compte des spécificités des biens de section;
- Approche environnementale, avec les logiques de compensation environnementale ou d'acquisition de zones à enjeux pour les collectivités;
- Approche périurbaine avec les échanges avec 3 communes en périphérie de Clermont pour voir leurs attentes (Durtol, Saint-Genes-Champanelle, Romagnat).

- > Communication et sensibilisation à la valorisation des espaces forestiers territoriaux ;
- Plaquette de présentation des informations clés sur les espaces forestiers pour les EPCI de Cantal et Haute-Loire ;
- Création et diffusion d'une communication à visée de toutes les collectivités de l'Allier et de la Loire : n de « fiches territoires forestiers » en Ardèche, et rencontre de communes
- Rendez-vous avec les collectivités du 03 et 42
- > Suivi technique entre les différentes actions réalisées dans le Massif central.

Ces actions ont permis l'identification de territoires d'intérêt pour expérimenter une méthode d'intégration des enjeux forêts-bois aux stratégies des collectivités. Les étapes d'une méthode de travail avec les élus de la collectivité sur leur territoire et ses enjeux, intégrant un diagnostic synthétique issu du travail des élus et intégration des enjeux forêt-bois et la synthétique issu du travail des élus et intégration des enjeux forêt-bois ont été en 2020 finalisés en une procédure reproductible. La Méthode CFT 2.0.





PROJET 10 RENFORT

Année 2/3

Référents: Guillaume David, Jessica Masson et Jérémie Trubert



Contenu:

Le dossier RENFORT comprend plusieurs actions à mener sur la période 2018-2021, dont un volet foncier intitulé « Outiller les territoires pour l'accompagnement de la structuration du foncier » mené en partenariat avec les Chambres d'agriculture.

Sur un territoire test, en l'occurrence une commune et une intercommunalité de Haute-Savoie, l'accompagnement de la structuration passe par la coordination de plusieurs actions complémentaires :

- un recensement de biens sans maître ou présumés l'être afin de les acquérir ;
- un travail avec les propriétaires privés réunis en associations syndicales ;
- et l'identification de zones de friches en vue de leur reconquête par l'agriculture (ou de leur affectation à une vocation forestière si ce n'est pas possible).

Le 2ème point a été piloté par la Chambre d'agriculture. Seuls les points 1 et 3 sont donc détaillés ci-dessous.

L'analyse des biens potentiellement sans maître repose sur l'analyse des informations cadastrales de la Direction générale des finances publiques. Ces données cadastrales permettent de connaître les caractéristiques des différentes parcelles et propriétaires d'un territoire donné. On recherche alors les propriétés et propriétaires dont les caractéristiques posent question (date de naissance, ancienneté du dernier acte...).

A l'aide d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique), les données cadastrales sont croisées avec l'état boisé réel d'après les données forestières de l'Institut géographique national. Les périmètres des associations syndicales de propriétaires forestiers privés ont également été pris en compte.

Un travail d'enquête est ensuite mené pour confirmer les décès et absence d'éventuels descendants sur les parcelles retenues par la commune.

Au total, sur une commune, 10 068 parcelles cadastrales ont été étudiées, dont 954 boisées et potentiellement sans maître. 789 ont été retenues pour un travail plus poussé, et 159 ont été choisies par la commune pour une analyse complète. 22 parcelles se sont révélées pouvoir être acquises de plein droit par la commune, et 103 autres relèvent de règles d'acquisition nécessitant une intervention préalable de la Préfecture (pas contactée en 2019).

Pour l'identification des friches agricoles et accrus forestiers, plusieurs méthodologies d'identification des friches peuvent être envisagées. Les Communes forestières ont proposé de s'appuyer sur les données de l'Inventaire forestier national, en particulier les zones de « forêts ouvertes », « formations arbustives » ou « landes », avec un essai à l'échelle de 62 communes. Cette méthode doit être comparée avec une autre proposée par la Chambre d'agriculture, pour aboutir à une démarche co-construite la plus complète possible.

Les tendances observées à l'échelle des 62 communes ont été complétées par une analyse plus poussée à l'échelle d'une commune en recourant à des photographies aériennes anciennes pour accéder à un historique. La possibilité de remplacer cette analyse par une autre basée sur les données issues du programme européen Corine Land Cover a aussi été étudiée. En effet, ce programme permet de suivre l'utilisation des sols depuis 1990. Au final, on constate que les données européennes sont intéressantes pour expliquer les tendances observées à l'échelle d'un vaste territoire (origines principales des friches ou de leur disparition), mais les données ne sont pas suffisamment précises pour localiser des friches et expliquer leur origine à l'échelle communale.

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont participé également à l'action 12 de l'axe 4 du dossier RENFORT intitulé « Grands équilibres – Equilibre agro-sylvo-cynégétique »

Dans le cadre du PRFB mise en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes, la question de l'équilibre sylvo-cynégétique a été abordé de manière multi-partenariale. Le Comité Paritaire Sylvo-Cynégétique (CPSC) a été inauguré en ayant pour objectif la prise en compte, la caractérisation et la construction d'actions de rétablissement de l'équilibre forêt-gibier sur la base de constats partagés entre tous les acteurs concernés.

L'organisation des saisons de chasse en France se déroule en premier lieu par la tenue d'instances départementales de concertations, où de nombreux facteurs viennent influencer l'articulation de la prise de décision (présence d'ACCA, enjeux forestiers, types d'espèces soumises à plan de chasse...). Ces Commissions Départementales de la Chasse et la Faune Sauvage (CDCFS) sont présidées par les préfets départementaux, animées par les DDT en présence d'acteurs du monde forestier, cynégétique et environnemental dont la liste est désignée par le préfet.

La loi n°2019-773 du 24 juillet, modifiant entre autres, les responsabilités des préfectures sur les attributions des plans de chasse en les confiant aux Fédérations Départementales des Chasseurs et la mise en place des CDCFS spécialisées « dégâts sylvicoles » en AURA par la DRAAF a modifié le rôle des élus à propos des positions à tenir sur la notion d'équilibre forêt-gibier.

Chaque département a pour objectif annuel d'établir une cartographie du niveau d'équilibre sylvo-cynégétique par Unité de Gestion Cynégétique (UGC) lors des CDCFS dégâts sylvicoles au regard des informations apportées par les participants. La cartographie régionale est ensuite analysée par le CPSC pour délibérer sur les actions à mettre en place dans les territoires (caractérisation, expérimentation, rétablissement).

Les Communes forestières et la Chambre d'agriculture participe à l'élaboration des objectifs du CPSC pour permettre une prise en compte commune des situations de déséquilibres en Auvergne-Rhône-Alpes. En parallèle, la formation des élus sur les enjeux de l'équilibre sylvo-cynégétique et la formalisation des positions entre acteurs forestiers en amont des réunions de concertations est essentielle.

Des outils de formation et l'accompagnement des élus lors des instances locales sont prévus pour permettre une bonne remontée des contextes au niveau régional et ainsi confirmer le rôle des élus dans la défense des enjeux forestiers.

Objectif(s)

Foncier:

- Recenser l'ensemble des biens forestiers dont le propriétaire au cadastre laisse supposer qu'il peut s'agir de biens sans maître, et incorporer ceux qui peuvent l'être au patrimoine communal.
- Compléter les approches foncières ciblées sur les biens sans maître et la forêt privée par des données sur la dynamique agriculture / forêt afin de construire une vision globale de foncier forestier et de sa valorisation.
 En particulier, bénéficier d'une information sur les parcelles en friche, pour envisager divers scenarii d'aménagement (retour à l'agriculture, mise en gestion forestière...).

Equilibre sylvo-cynégétique :

- Participation à l'ensemble des réunions de concertations sur l'équilibre sylvo-cynégétique à tous les niveaux (Région, Département, UGC) ;
- Analyse des situations départementales en AURA : organisation du monde cynégétique et enjeux forestiers, historique des plans de chasse et des concertations ;
- Renforcement des positions des élus des ADCOFOR sur l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- Formalisation du partenariat et concertation amont des acteurs forestiers (public/privé, gestionnaire/ propriétaires);
- Suivi de la mise en place des outils de caractérisation (ICE) et collecte des données (Chambre d'agriculture) ;
- Construction d'un outil de formation (jeu de rôle) sur la base de retours d'expériences des CDCFS

Indicateurs de réalisation quantitatifs

Prévisionnels (2018-2021)	Réalisés (fin 2020)
Fiche synthèse faisant état des territoires ciblés et de la stratégie foncière	Note de présentation du territoire et de ses enjeux fonciers réalisée.
Support de communication à destination des propriétaires forestiers et des collectivités	Deux présentations réalisées à destination des propriétaires en Associations syndicales, par la Chambre d'agriculture. Deux articles parus dans la revue des Communes forestières (ainsi que dans une publication de la commune et de la Chambre d'agriculture), et présentation en Assemblée générale.
Méthodologies opérationnelles reproductibles	Notes méthodologiques réalisées.
Fiche expérience de restitution indiquant le domaine de reproductibilité	Fiche réalisée pour les biens susceptibles d'être sans maître.
Clé de décision permettant d'orienter les choix stratégiques d'un élu quant à l'utilisation du foncier agricole et forestier	Recherche sur les périmètres d'animation les plus adaptés. Rendu général prévu pour 2021.
Support de communication à destination des propriétaires forestiers et des collectivités	Deux articles parus dans la lettre info des Communes forestières et des Chambres d'agriculture sur l'action RENFORT et la mise en place des ICE dans le Cantal
Outil de formation sur l'équilibre sylvo- cynégétique à destination des élus	Version initiale du jeu de rôle (exercice de mise en situation d'une CDCFS)

PROJET 11 À 15

STRATÉGIES FONCIÈRES DES COLLECTIVITÉS FEADER 16.72

Référents : Guillaume David Jérémie Trubert et Florian Maliszewski



L'action 2020, 2ème année d'un projet de 3 ans, a permis de poursuivre l'accompagnement des communes vers des projets structurants d'acquisition et d'échange de foncier avec au préalable un appui aux collectivités dans la connaissance de leur patrimoine forestier et des enjeux liés.

Une bonne connaissance du foncier, c'est-à-dire des propriétaires et de leur répartition, est une base pour toute politique de gestion et d'aménagement territorial. Au-delà de la propriété au sens strict, un foncier forestier structuré et maîtrisé permet de faciliter et de diversifier la gestion forestière. En effet, le morcellement complique la prise de contact avec les propriétaires et limite les itinéraires sylvicoles applicables.

En tant que propriétaires forestiers (forêts des collectivités) et aménageurs de territoires, les élus sont concernés à double titre. Aussi, le réseau des Communes forestières a renforcé ses actions dans ce domaine.

4 axes de travail font l'objet d'un développement sur ce programme pluri annuel :

- Axe de travail n°1 : Veille sur la mise en œuvre du régime forestier
- Axe de travail n°2 : Faciliter l'intégration des forêts sectionales dans le domaine communal
- Axe de travail n°3 : Faciliter l'acquisition par des collectivités de forêts non gérées
- Axe de travail n°4 : Identifier et décider de la vocation des friches agricoles ou forestières

Le projet prévoit que ces axes de travail soient mis en œuvre dans plusieurs territoires en AURA.

Des outils et actions régionales structurantes ont été développés par les Communes forestières AURA. Le travail sur l'année 2020 a permis la mise en œuvre :

- La poursuite de la connaissance du foncier forestiers par les élus pour inciter à l'acquisition et à la mise en valeur multifonctionnelle des espaces forestiers ;
- Des retours d'expériences et évaluation des actions de promotion de l'acquisition et de la valorisation du foncier par les collectivités ;
- La mise en place de stratégies foncières forestières au sein des collectivités volontaires, pour encourager l'acquisition de foncier par les collectivités ;
- D'outiller les territoires AURA pour l'accompagnement de la structuration du foncier mené en partenariat avec les Chambres d'agricultures.

En 2020, le déploiement de l'accompagnement des Cofor AURA sur le foncier s'est opéré dans les territoires. Nous avons travaillé sur :

- L'animation foncière des Communes forestières de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme en 2020
- L'accompagnement du PNR Livradois Forez : le lien entre le foncier forestier et la trame verte et bleue
- La poursuite de l'accompagnement de St Flour Communauté
- La poursuite de l'accompagnement de la CC Dieulefit Bourdeaux
- Outiller les collectivités de la Drôme

Indicateurs:

- 21 formations des nouveaux élus municipaux avec un chapitre dédié aux problématiques du foncier forestier > 400 personnes sensibilisées
- 7 retours d'expérience dans le cadre d'un recensement des actions foncières piloté par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Outils/communication/méthodologie/partenariats développées :

- 1 plateforme unique en ligne permettant l'analyse du foncier des collectivités à l'échelle AURA a donc été réalisée, avec possibilité de mise en commun des principales données territoires à l'échelle nationale via le site https://app-carto-sig.com/demo/map-off/map.php
- 1 contribution au Conseil supérieur de la Montagne dans le cadre de débat sur les compensations demandées en cas de défrichements ;
- 7 retours d'expérience dans le cadre d'un recensement des actions foncières piloté par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- 1 recensement pour la DRAAF AURA et partagé aux partenaires des avancées sur le foncier forestier en AURA : Rôle pilote des Cofor de la fiche action Foncier Forestier du PRFB
- 1 information sur l'Appel à projet foncier de la DRAAF et ses annexes envoyé par les Cofor à toutes les intercommunalités de la région AURA
- 1 tableau régional d'articulation des compétences et missions sur le foncier forestier co-construit avec la Chambre d'agriculture, le CRPF, la SAFER

Des territoires analysés /accompagnés sur les 4 axes de travail :

- 1 PNR accompagné pour le lien entre foncier forestier et la mise en œuvre d'une partie du Contrat vert et bleu sur le PNR Livradois-Forez
- 1 atlas des 53 communes de Saint-Flour Communauté et un tableau de priorisation des communes de Saint-Flour Communauté
- Cartographie des surfaces forestières publiques hors régime forestier , BVSM, liste des parcelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux
- Présentation aux élus de de la Communauté de Communes Val de Drôme en Bio Vallée de la démarche, des résultats et de l'analyse à venir

Communes analysés /accompagnées individuellement sur les 4 axes de travail :

- 6 nouvelles communes rencontrées spécifiquement sur la question de la mise en gestion du patrimoine boisé communal RF et sectional en 63/43/03
- Identification de 3 communes à fort enjeux forestier et foncier (Montjoux, Orcinas, Eyzahut) et cartographie à l'échelle de la commune et Présentation aux élus des communes d'Eyzahut, Montjoux et Orcinas de la démarche, des résultats et de l'analyse à venir
- Cartographie des biens présumés sans maître pour l'ensemble des communes de la Drôme
- Présentation aux élus de la commune de Montoison de la démarche, des résultats et de l'analyse à venir
- Cartographie des BPSM à l'échelle communale pour les 10 communes de Combovin, Crepol, Geyssans, Mours Saint Eusèbe, Parnans, Peyrins, Saint Laurent Donay, Saint Michel sur Savasse, Saint Paul les Romans







Photo © Communes forestières, Ambert, Combrailles, Sancy, 2020

PROJET 16REDIAFOR

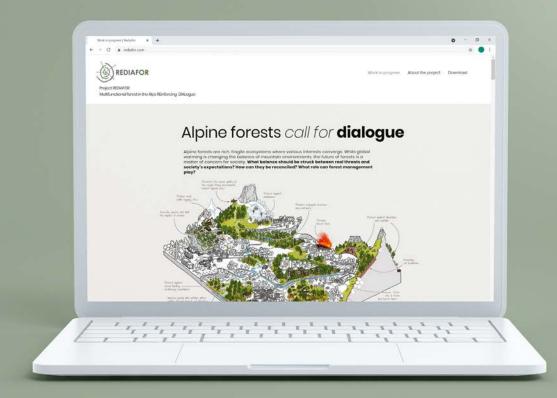
Multifunctional forest in the Alps REinforcing DIALogue

Référente: Antoine Patte



En novembre 2018 à Innsbruck (Autriche), au forum Annuel de la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la macro-Région Alpine), la forêt alpine devient un thème de travail transversal des Groupes d'Actions travaillant tour à tour sur les secteurs économiques stratégiques (bois), de l'énergie, des risques naturels, de la biodiversité etc. Le sujet des conflits d'intérêt, d'usage en forêt de montagne est jugé comme hautement stratégique et le projet de coopération REDIAFOR voit alors le jour pour communiquer différemment sur la multifonctionnalité, identifier ces conflits, les gérer et créer du dialogue.

www.rediafor.com



Pour prévenir et gérer les situations de conflits les partenaires du projet ont d'abord cherché à identifier et analyser les problèmes de conflits d'intérêt et de risques liés à l'utilisation multifonctionnelle de nos forêts. Avec plus de 300 réponses à une enquête, cela a permis d'une part d'identifier les catégories d'acteurs concernés (de mesurer le poids de nouveaux acteurs (associatifs, ONG)). D'autre part, ce travail a aussi fait ressortir les «intérêts/attentes» jugés comme les plus importants, à savoir : l'adaptation au changement climatique, les catastrophes naturelles, la fonction de protection, la chasse, la fonction récréative, celle économique, la conservation de la biodiversité, etc. Parmi eux, certains intérêts ressortent comme étant plus sujets aux conflits (retour des grands carnivores, protection de la nature, chasse, recréation) tandis que d'autres sont influencés par un manque de volonté politique (réponse au changement climatique).

Ensuite, les partenaires ont cherché à générer du dialogue entre acteurs. Aussi bien au niveau européen entre divers experts gestionnaires, propriétaires, chercheurs etc pour partager une vision commune de la situation, des priorités, des façons d'aborder les conflits etc puis au niveau régional pour renforcer les compétences des acteurs et des parties prenantes. Ainsi, en Isère sur le territoire du Voironnais une formation à la "facilitation stratégique" aussi appelé "démarche patrimoniale" à été expérimentée. Techniciens et élus ont ainsi pu se familiariser avec cette méthode qui s'appuie sur l'écoute, le dialogue et peut faire émerger un champ d'action et de gouvernance partagé.

Enfin, le dernier axe du projet est de promouvoir cette multifonctionnalité des forêts alpines et leur gestion durable, de sensibiliser aux impacts du changement climatique au travers d'un kit de communication réalisé par les Cofor AURA (poster REDIAFOR et fiches thématiques) pour favoriser le dialogue.

Objectif(s):

- Identification des thèmes de la multifonctionnalité forestière alpine sujets à conflit;
- Créer du dialogue entre acteurs forestiers européens et régionaux ;
- Former et outiller ces acteurs forestiers à la gestion des conflits, grâce a la méthode de la facilitation stratégique ;
- Produire un kit de communication pour sensibiliser autrement à la multifonctionnalité de la forêt alpine, aux effets du changement climatique et à la gestion des conflits

Indicateurs de réalisation

PREVISIONNELS	REALISES
Communiquer sur le projet	 Création d'un site internet, une plaquette, une identité graphique et un logo Un film promotionnel Organisation d'un workshop international au forum annuel de la SUERA construit autour de la crise climatique et ses effets sur la forêt, les filières bois
Identifier les conflits par une enquête européenne	 Identification des acteurs clés et des autres parties prenantes dans le secteur forestier et les secteurs connexes. Réalisation d'un questionnaire Collecte des réactions et des sujets de discussion et bonnes pratiques de ces acteurs et parties prenantes de la SUERA et des forêts alpines Plus de 300 réponses collectées dans tout l'arc alpin et une publication officielle de communication des résultats Discussion des résultats de l'enquête dans des ateliers nationaux
Créer du dialogue	 2 workshops internationaux organisés "EUSALP meets Alpine forestry-initiating dialogue between Ags and alpine key actors": initier le dialogue entre Groupes d'action de la Suera et les acteurs clés des alpes 1 conférence européenne: Mountain Forests and Climate Change in the Alpine Region", Aix les Bains [France] 3-4th September 2020 1 workshop régional en Suisse
Former les acteurs forestiers à la gestion des conflits	 1 Formation en France à la gestion des conflits, méthode de la facilitation stratégique (livrables méthodologiques) 1 concertation en Italie avec les étudiants sur les conflits en forêt alpine (livrables méthodologiques)
Kit de communication	 Un poster Une fiche introductive Une fiche thématique sur le changement climatique Une fiche thématique sur la facilitation stratégique Production d'un Kit pour chaque langue
Autres	Posters réalisés en Italie sur le futur craint et désiré de la forêt alpine

PROJET 17 ET 18

SENSIBILISATION ET INFORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES AUX ENJEUX DE LA FORÊT ET DU BOIS

Référente: Florian Maliszewski



La formation et la sensibilisation des nouveaux élus pour l'année 2020 ont porté sur les enjeux de la filière forêt bois. Dans le contexte inédit de crise sanitaire, les élus des Communes forestières ont pu, pour la première fois, participer aux sessions de formation grâce à la mise en place rapide et opérationnelle de formation en ligne/webinaire durant les périodes de confinement dont quatre webinaires « nouveaux élus à destination de l'ensemble des élus d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette méthode digitalisée a permis de continuer de former les élus pendant les périodes de confinement, toucher un plus grand nombre d'élus et développer de nouvelles méthodes d'animation. Au total en 2020, ce sont plus de 680 élus qui ont participé à plus de 38 formations en Auvergne-Rhône-Alpes. Cela représente plus de 120h de formation.

- 33 sessions ont été organisées et développées spécifiquement pour les nouveaux élus en 2020;
- 5 sessions de formation en lien avec la gestion forestière, la réglementation forestière et les trames vertes forestières ont été réalisées ;
- 22 webinaires et 16 formations en présentiel ont été réalisées sur l'année 2020.

Les formations 2020 et l'initiative des webinaires ont été fortement appréciées et ont encouragé les élus des Communes forestières à développer et poursuivre ce format de formation à l'avenir.

D'ores et déjà de nombreuses thématiques ont été ciblées et pourront faire l'objet de formations spécifiques à l'avenir : plan de relance, foncier forestier, desserte forestière, changement climatique, forêt & sylviculture, risque incendie, mesures compensatoires, biodiversité...

Objectif(s):

L'année 2020 a constitué une année charnière du fait du renouvellement des conseils municipaux et de la nouvelle dynamique impulsée par les nouveaux mandats. La formation des nouveaux élus a été essentielle afin qu'ils puissent développer leurs programmes d'actions et prendre les décisions pertinentes en matière de développement forestier durable. La demande d'information du côté des nouveaux élus a été très importante.

Un effort particulier a été apporté à la préparation des contenus des formations et le développement de nouvelles méthodes d'animation. En ce début de mandat, un effort particulier a été apporté à l'information auprès des nouveaux élus en développant un module spécifique « Nouveaux Elus » adaptable dans chacun des territoires.

Ce dernier incluait de nombreuses thématiques: les rôles et responsabilités des élus, bases de la gestion forestière, contexte géographique et économique de la filière forêt-bois, commercialisation des bois, le bois énergie, l'intégration des bois locaux dans la commande publique et bien plus encore. Ces thématiques correspondent aux enjeux auxquels sont confrontés les élus dans l'exercice de leur fonction et de leurs responsabilités.

La formation et la sensibilisation auprès des élus poursuit plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les élus à la thématique forestière et les responsabiliser en tant qu'aménageurs du territoire, propriétaires de forêts et consommateurs potentiels de bois ;
- Fournir les éléments techniques et données indispensables aux prises de décision (guides juridiques et/ou techniques : foncier, voirie, bois construction, PCAET, affouage, bois énergie...);
- Permettre les échanges d'informations et retours d'expériences entre élus ;
- Faciliter le dialogue entre les acteurs professionnels de la filière et les collectivités;
- Donner aux élus les clés pour mener à bien des projets valorisant la ressource forestière.

Indicateurs de réalisation quantitatifs

	Prévisionnels	Réalisés
Nombre de formations réalisées	34	38
Nombre de départements sensibilisés	10	10
Nombre d'élus formés	510	682
Nombre de communes sensibilisées	476	543
Nombre d'heures de formations	104	120

Indicateurs de réalisation qualitatifs

Prévisionnels	Réalisés	
Développer la formation en ligne et l'accessibilité de la formation	Réalisation pour la 1 ^{ère} fois de 22 webinaires	
Réaliser des formations à la suite des élections municipales	Mise en œuvre de 4 webinaires pour l'ensemble des élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes lors du 1 ^{er} confinement	
Document à destination des nouveaux élus	Plaquette « Elu.e., engagez-vous pour la forêt et le bois »	





PROJET 19DANS 1000 COMMUNES LA FORÊT FAIT ÉCOLE

Référent : Marianne Delaporte



L'Union Régionale participe au déploiement de ce programme national piloté par la Fncofor.

Compte tenu du lien fort qui existe entre les communes, leur école et la forêt, notre ambition est de faire des aires forestières éducatives un outil pédagogique dépassant le simple cadre de l'information aux enfants. L'implication des élèves dans la gestion forestière, au-delà de les responsabiliser à la gestion durable d'un bien commun, leur permettra de découvrir tous les apports d'un élément essentiel de leur territoire. C'est une sensibilisation et une éducation :

- à la préservation et à la protection de leur environnement proche, dans toutes ses dimensions ;
- à la complexité et aux grands équilibres d'un écosystème ;
- à la chaine entre l'écosystème forêt du territoire et la filière bois locale, les sensibilisant ainsi au lien forêt-métiers-produits dans une approche multifonctionnelle de la forêt ;
- à l'impact sociétal autour de la forêt et de sa gestion ;
- au lien entre la forêt et le matériau bois et ses multiples utilisations.

L'objectif du programme est de s'appuyer sur les spécificités des aires terrestres éducatives, en l'adaptant aux caractéristiques des écosystèmes forestiers et en apportant l'expertise et le levier de déploiement du réseau des Communes forestières. Les élus, au regard de leurs différentes responsabilités, seront placés au cœur de la démarche, permettant ainsi d'échanger et de construire sur les grands enjeux des forêts de notre temps : multifonctionnalité, adaptation au changement climatique, consensus social concernant l'exploitation du bois, déséquilibre forêt gibier...

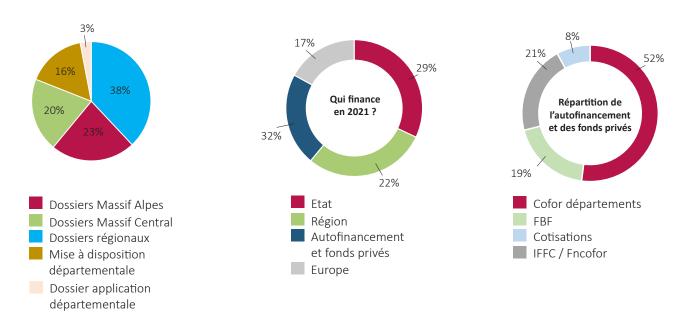
En 2020, Les chargés de mission des Communes forestières ont recherché l'implication des maires et des écoles dans la valorisation des aires forestières éducatives et des parcelles propices à l'accueil des aires sur le patrimoine forestier communal.

En 2021, des outils pour illustrer le plan d'aménagement ont été créés. Les premières inaugurations ont eu lieu dans les communes de notre région.

PANORAMA DES ACTIONS 2021

Qui finance en 2021?

Un budget prévisionnel consolidé 2021 de 949 737€



Les projets

- Massif Central Convention d'Objectifs
- Massif Central Massification Bois BTMC
- Territoires en transition énergétique
- METIS prolongation au 30/06/2021
- Réseau alpin de la forêt de montagne pluriannuel année 1/3
- RENFORT COFOR/Chambre d'agri (année 3/3)
- SRSSE ami partenaire 2020/2021

- foncier des collectivités FEADER 16.72
- Elus Mobilisateurs de bois
- Contrat Vert et Bleu Parc Livradois-Forez
- Rediafor
- Formation des élus
- Dans 1000 communes la forêt fait école







Nos outils de communication

Refonte graphique de la lettre information et du site internet | Conception-réalisation de fiches thématiques | Structuration de l'identité graphique de l'union : évolution de la charte et application de celle-ci sur nos documents | Accompagnement communication des projets en région et départements | Réponses numériques liées au contexte covid : questionnaire en ligne, développement des contenus réseaux...

Pour en savoir +

Chaque année nous éditons ou mettons à jour de nombreux documents. Retrouvez toutes nos publications sur l'ensemble des thématiques que nous traitons sur notre site internet.

Abonnez-vous à nos comptes Twitter et LinkedIn pour suivre toutes nos actualités.

www.communesforestieres-aura.org @CoforAURA

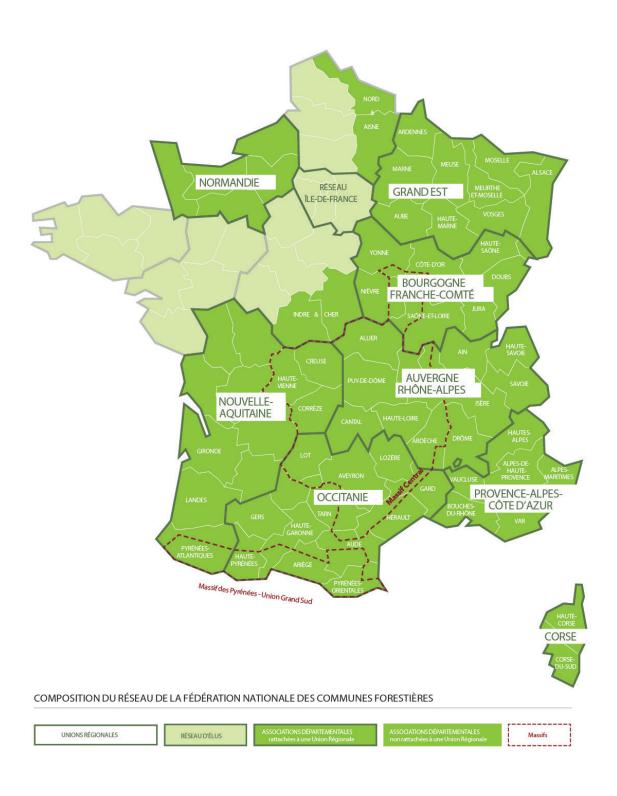


Suivez également les actualités de la Fédération nationale des Communes forestières www.fncofor.fr @fncofor



500 TWEETS À CE JOUR *COMPTE ACTIF DEPUIS FÉV.2019

3 à 4 LETTRES D'INFORMATION PAR AN

























© Conception-réalisation par l'Union Régionale des Associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, en interne, 2021